

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain B – 1030 Bruxelles Tél.: +32 (0)2 241 84 20 Fax: +32 (0)2 245 19 33 Courriel: admi@grip.org

Internet: www.grip.org

Fondé à Bruxelles en 1979 par Bernard Adam, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité s'est développé dans un contexte particulier, celui de la Guerre froide.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP a depuis acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

Centre de recherche indépendant, le GRIP est reconnu comme organisation d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a en outre été désigné en 1990 par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, « Messager de la Paix » en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

ÉCLAIRAGE – 26 novembre 2013

SENIORA Jihan, Les transferts d'armements de la Région wallonne en 2012. Synthèse du rapport annuel, Éclairage du GRIP, 26 novembre 2013.

http://www.grip.org/fr/node/1138



ÉCLAIRAGE

LES TRANSFERTS D'ARMEMENTS DE LA RÉGION WALLONNE EN 2012

Synthèse du rapport annuel

Par Jihan Seniora

26 novembre 2013

Le rapport annuel de la Région wallonne sur les transferts d'armes en 2012, présenté à huis clos devant la sous-commission de contrôle des licences d'armes du Parlement wallon le 13 novembre 2013, constitue la principale source d'informations sur ce domaine de politique bien particulier¹. Par la parution de cette synthèse qui est, depuis décembre 2008, une obligation européenne, la Région wallonne fait preuve de transparence, ingrédient essentiel pour permettre au parlement et aux membres de la société civile de s'informer sur les activités du gouvernement et de vérifier leur conformité avec les objectifs politiques déclarés et le cadre légal national et international existant.

Cet Éclairage fait une synthèse des principales informations sur les licences octroyées par l'autorité wallonne en 2012, ainsi que les destinations de l'armement produit en Wallonie.

2012, Business as usual

En 2012, **1 361 licences d'exportation** d'armes conventionnelles² ont été approuvées pour un montant total de **756 150 923 €**, ce qui constitue une augmentation de 17,4% par rapport à 2011³. Sans pour autant atteindre le pic de 2009 avec son montant record de 805 223 709 €, 2012 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Selon les statistiques avancées dans le rapport, la valeur des licences d'exportation octroyées a connu une **augmentation de 83% entre 2004 et 2012**.

10 licences d'exportation ont été refusées en 2012, pour deux destinations : le Nigéria et l'Ukraine⁴.

643 licences d'importation ont été accordées en 2012, pour un montant total de 202 909 587 €. Enfin, 20 licences de transit représentant un montant de 9 257 030 € ont été octroyées en 2012. Aucune licence d'importation ou de transit n'a été refusée.

En 2012, le nombre de destinations concernées par les licences d'exportation s'élève à 73 pays dont **deux nouvelles destinations**: Curaçao⁵ et le Gabon⁶. La Région wallonne a octroyé des licences d'exportation vers des autorités publiques dans 58 de ces 73 États, et plus particulièrement en Amérique du Nord, en Amérique centrale, au Proche et Moyen-Orient ainsi qu'en Asie.

Le **Proche et Moyen-Orient** demeure la première destination des équipements wallons et représente 50,4% du montant total des licences d'exportation octroyées en 2012 (contre 45% en 2011). Le Proche et Moyen-Orient, les pays européens occidentaux et l'Amérique du Nord représentent 85,88% du montant de l'ensemble des licences d'exportation accordées en 2012.

Répartition géographique des licences d'exportation octroyées en 2012⁷

	Montant des licences accordées	% du montant total des licences accordées
Proche et Moyen-Orient ⁸	381 130 785	50,404%
Europe occidentale ⁹	140 215 902	18,543%
Amérique du Nord ¹⁰	127 999 176	16,928%
Océanie ¹¹	34 480 698	4,560%
Extrême-Orient + ASEAN ¹²	30 548 727	4,040%
Sous-continent indien ¹³	13 111 514	1,734%
Amérique du Sud ¹⁴	7 818 817	1,034%
Europe de l'Est (hors UE) 15	8 174 456	1,081%
Communautés des États indépendants ¹⁶	7 601 275	1,005%
Afrique ¹⁷	2 514 745	0,333%
Amérique centrale ¹⁸	2 488 604	0,329%
Asie centrale ¹⁹	44 550	0,006%
Caraïbes ²⁰	21 674	0,003%
TOTAL (73 pays de destination)	756 150 923	100%

Les clients de l'armement wallon

La Région wallonne est dépendante d'un nombre limité de clients importants. Les trois premiers représentent, à eux seuls, 64,59% du montant total des licences d'exportation.

L'Arabie saoudite demeure à la tête des clients de matériels militaires wallons. La Région wallonne a en effet octroyé 22 licences d'exportation pour un montant total de 267 806 300 € pour cet État du Golfe, ce qui représente 35,42% du montant total des licences d'exportation octroyées en 2012.

Parmi ces 22 licences d'exportation, six licences pour un montant total de 104 082 791 € portent sur des munitions (et composants) pour des armes de petit calibre (ML3), dix licences pour un montant total de 95 759 410 € concernent des armes à feu et pièces détachées (ML1). En outre, trois licences pour des chars, véhicules blindés et pièces détachées (ML6) ont été accordées pour un montant total de 57 264 099 €.

Ce pays du Golfe figure, chaque année, parmi les plus importants clients de l'armement wallon. Sur ces cinq dernières années, il a représenté entre 7 % et 41% du montant total des licences accordées.

Principaux clients de la Région wallonne en 2012

	Nombre de licences accordées	Montant des licences accordées (en euros)	% du total des licences accordées	Matériels militaires concernés par les licences accordées
1. Arabie saoudite	22	267 806 300	35,42%	ML1, ML3, ML4, ML6, ML10, ML18
2. États-Unis	390	124 320 060	16,44%	ML1, ML2, ML3, ML8, ML10, ML11
3. Émirats arabes unis	16	96 231 226	12,73%	ML1, ML3, ML6, ML8, ML11
4. France	186	47 258 391	6,25%	ML1, ML2, ML3, ML5, ML 8, ML9, ML10, ML11, ML 15
5. Allemagne	140	23 141 710	3,06%	ML1, ML 2, ML3, ML4, ML5, ML6, ML8, ML10, ML11, ML13
6. Danemark	6	22 112 281	2,92%	ML1, ML10
7. Australie	19	19 666 062	2,60%	ML1, ML2, ML4, ML10
8. Indonésie	6	17 668 740	2,34%	ML1, ML3, ML8, ML18
9. Royaume-Uni	58	16 001 040	2,12%	ML1, ML2, ML3, ML8, ML10, ML16
10. Nouvelle-Zélande	15	14 814 636	1,96%	ML1
11. Thaïlande	6	10 123 595	1,34%	ML1, ML3
12. Bahreïn	2	10 018 005	1,32%	ML3
13. Inde	10	9 312 714	1,23%	ML1, ML2, ML8, ML10
14. Espagne	62	8 410 583	1,11%	ML1, ML3, ML4, ML8, ML10, ML18
15. Russie	16	7 589 175	1,00%	ML1, ML8, ML18
16. Norvège	19	6 758 079	0,89%	ML1, ML3, ML8, ML10
17. Oman	18	5 913 147	0,78%	ML1, ML3
18. Turquie	16	5 837 062	0,77%	ML1, ML3, ML8, ML10
19. Brésil	38	5 518 432	0,73%	ML1, ML5, ML6, ML8
20. Suisse	43	5 498 322	0,73%	ML1, ML3, ML6, ML8, ML10, ML18
21. Pakistan	2	3 798 800	0,50%	ML10, ML18
22. Canada	28	3 679 116	0,49%	ML1 , ML3, ML6, ML8
23. République tchèque	6	3 211 221	0,42%	ML3, ML8
24. Mexique	13	2 336 999	0,31%	ML1 , ML3, ML4
25. Serbie	4	1 950 311	0,26%	ML 1, ML8 , ML10

L'Arabie saoudite devance de loin le deuxième client habituel de l'armement wallon – les **États-Unis** – vers lequel la Région wallonne a octroyé pour 124 320 060 € de licences d'exportation, soit 16,44% de la valeur totale des licences octroyées en 2012. Les licences concernent principalement des armes à feu et pièces détachées, pour une valeur totale de 61 948 428 € pour cette catégorie d'équipement. La troisième destination en 2012 est les **Émirats arabes unis** qui représentent 12,73% du montant total des licences avec un montant de 96 231 226 €, dont une licence pour des chars, véhicules blindés et pièces détachées (ML6) d'une valeur de 75 000 000 €.

Concernant les chiffres et les informations relatifs aux livraisons effectuées, le rapport mentionne seulement que les exportations wallonnes de matériel

militaire sont estimées en 2012 à 410 601 763 €; ce qui marque une augmentation de 34,82 % par rapport à 2011. Alors que les carences de ce type de chiffres peuvent être notamment expliquées par les méthodes de calcul complexes, le rapport de la Région wallonne gagnerait en qualité s'il contenait des informations détaillées sur les armes effectivement livrées. En effet, les licences d'exportation ne sont pas d'office utilisées ou ne le sont que partiellement. Il est, de ce fait, difficile d'évaluer ce qui quitte réellement le territoire belge pour arriver aux mains du destinataire final.

Le rapport avance également que le taux de réalisation des licences d'exportation octroyées par le Gouvernement wallon est de l'ordre de 54 %. Enfin, il signale que le secteur Défense en Région wallonne représente 0,7 % du commerce extérieur wallon en 2012.

* * *

L'auteure

Jihan Seniora est chargée de recherche pour le projet « Armes légères et transferts d'armes » au GRIP. Son travail porte notamment sur le contrôle des transferts d'armements de l'Union européenne et sur les mécanismes de transparence et d'échange d'information dans le domaine de l'armement conventionnel. Elle a récemment publié « Les transferts intra-communautaires des produits liés à la défense : un an de mise en œuvre de la Directive » (Note d'Analyse du GRIP, 25 juin 2013).

Notes

1. Les rapports annuels de la Région wallonne sont disponibles sur http://www.grip.org/fr/node/1029

^{2.} La Région wallonne suit la catégorisation européenne des équipements militaires. 22 catégories (ML) sont définies par la <u>Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne</u>.

^{3.} En 2011, 1 289 licences d'exportation d'armes conventionnelles avaient été approuvées pour un montant total de 644 073 788 €.

^{4.} Pour le Nigéria, six licences d'une valeur totale de 1 897 756 € pour du ML1 (armes de petit calibre) et une licence d'une valeur de 46 000 € pour du ML3 (munitions) ont été refusées. Pour l'Ukraine, deux licences d'une valeur totale de 260 000 € pour du ML1 et une licence d'une valeur de 35 335 € pour du ML3 ont été refusées.

^{5.} Deux licences d'exportation d'un montant de 18 300 € pour du ML1 (armes de petit calibre).

^{6.} Une licence d'exportation d'un montant de 1 524 491 € pour du ML1 (armes de petit calibre).

^{7.} Ce tableau se base sur la répartition par région fournie dans le rapport de la Région wallonne et ne reprend que les pays pour lesquels des licences d'exportation ont été accordées en 2012.

^{8.} Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Bahreïn, Oman, Qatar, Koweït, Israël et Jordanie.

^{9. 20} États de l'Union européenne ainsi qu'Andorre, la Norvège, la Suisse et l'Islande.

^{10.} États-Unis et Canada.

^{11.} Australie et Nouvelle-Zélande.

^{12.} Indonésie, Philippines, Brunei, Thaïlande, Taiwan, Singapour, République de Corée, Malaisie, Japon.

^{13.} Inde et Pakistan.

^{14.} Brésil, Argentine, Suriname, Chili, Pérou, Uruguay, Paraguay, Venezuela et Colombie.

^{15.} Turquie, Croatie, Serbie et Bosnie-Herzégovine.

^{16.} Russie et Ukraine.

^{17.} Afrique du Sud, Algérie, Gabon, Maroc et Tunisie.

^{18.} Mexique, Panama et Salvador.

^{19.} Kazakhstan.

^{20.} République dominicaine et Curaçao.